

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05-1043

RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU 9^E RANG EST

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
CATHERINE PEPIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 19 mai 2026, le Règlement portant le numéro 2026-05-1043 intitulé « **RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU 9^E RANG EST** ».

Que l'objet de ce règlement est de modifier la limite de vitesse sur une partie du 9^e rang Est, en la faisant passer de 80 km/h à 60 km/h, à partir de la route 139, sur une distance de 1,8 km.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Catherine Pepin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement numéro 2026-05-1043 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.wickham.ca), conformément au Règlement numéro 2019-04-888, le vingt-neuvième jour du mois de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce premier jour du mois de juin 2026.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière